Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPENSES DE FONCTION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2022-2023
Trimestre : juillet, août, septembre 2022

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Marie-Hélène Gauthier	Vice-Présidente	Repas de départ du président M. Philippe Bourke	13-07-2022	49,68 $

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.